

## 2019\_CT2\_475

### **OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Tourisme subventions d'équipements et de son affectation**

---

Le 28 novembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 22 novembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à TERME Françoise – BONTHOUX Odile donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FREGEAC Olivier donne pouvoir à CESARI Martine – GERARD Jacky donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RAMOND Bernard donne pouvoir à AMEN Mireille – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ARDHUIN Philippe – BORELLI Christian – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – YDÉ Marcel

**Secrétaire de séance** : Nadia TRAINAR

**Madame le Président** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Ressources  
Finances**

■ Séance du 28 novembre 2019

**02\_1\_07**

■ **Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Tourisme subventions d'équipements et de son affectation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

*[Faint, illegible text]*

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Tourisme, valorisation du patrimoine

#### ■ Séance du 19 Décembre 2019

13076

#### ■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Tourisme subventions d'équipements et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Il s'agit ici de participer au financement du déménagement de l'office de tourisme de Fuveau dans un local plus grand et mieux approprié à ses missions de chef de filière en développant notamment un espace de promotion des produits du terroir.

Le montant de l'opération est de 10 000 € T.T.C.

Cette révision porte le montant de l'opération Tourisme subventions d'équipements autorisation de programme DI907 de 60 000 € T.T.C avant révision à 70 000 € T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

#### Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191128-2019\_CT2\_475-  
DE  
Date de télétransmission : 11/12/2019  
Date de réception préfecture : 11/12/2019

- La délibération n° FAG 0062-3081/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 portant Ouverture, affectations et modifications d'AP/CP, Budget Principal Métropolitain , Territoire du Pays d'Aix.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de + 10 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI907 Tourisme subventions d'équipements afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total + 10 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI907 Tourisme subventions d'équipements.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI907 Tourisme subventions d'équipements pour un montant de + 10 000 € T.T.C

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

**DI907 - Tourisme subventions d'équipements**

**Montant initial de l'AP : 60 000 € T.T.C.**

**Révision de l'AP : + 10 000 € T.T.C**

**Montant final de l'AP : 70 000 € T.T.C**

Déjà financé : 30 000 € T.T.C

CP 2019 (DM2 compris) : 30 000 € T.T.C.

CP 2020 : 10 000 € T.T.C

Pour enrôlement,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Promotion et Développement du tourisme

Danielle MILON

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191128-2019\_CT2\_475-  
DE  
Date de télétransmission : 11/12/2019  
Date de réception préfecture : 11/12/2019

**OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Tourisme subventions d'équipements et de son affectation**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	72
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour	72
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 04 DEC. 2019

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191128-2019\_CT2\_475-  
DE  
Date de télétransmission : 11/12/2019  
Date de réception préfecture : 11/12/2019